

Indicateurs de rendement des services du bien-être de l'enfance de la Société d'aide à l'enfance de Peel

Résultats de sécurité - Récurrence des préoccupations en matière de protection de la famille pour les cas fermés lors de la prestation de services de protection continus

DÉFINITION

Le pourcentage de dossiers familiaux fermés au stade de protection continue au cours de l'exercice, qui ont fait l'objet d'une nouvelle enquête dans les 12 mois suivant la fermeture et dans lesquels des préoccupations relatives à la protection de l'enfance surgissent et ont été confirmées.

PORQUOI CETTE MESURE EST-ELLE IMPORTANTE?

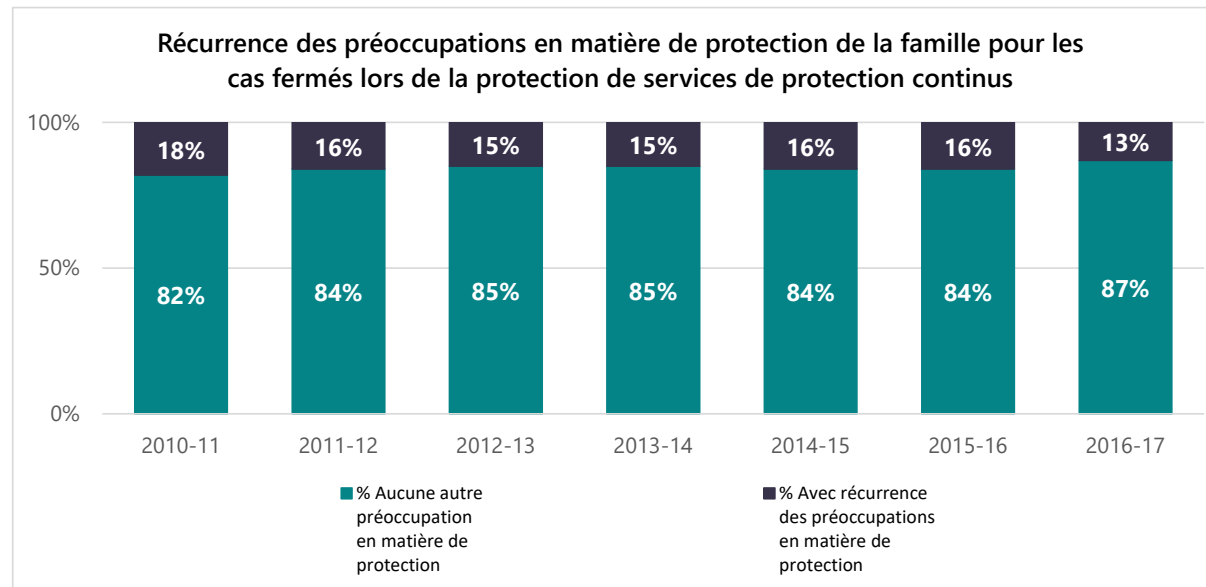
La fermeture d'un dossier par suite d'une évaluation d'enquête suggère l'absence de préoccupations relatives à la protection de l'enfant nécessitant l'intervention continue de la Société d'aide à l'enfance de Peel ou qu'il existe des facteurs échappant au contrôle de l'agence. La récurrence des préoccupations de protection de l'enfance est plus élevée pour les familles qui font souvent face à de nombreuses difficultés complexes comme la pauvreté, les problèmes de santé mentale, la toxicomanie et d'autres événements de vie indésirables. Cependant, à la fin de l'intervention de la Société d'aide à l'enfance de Peel, de nombreuses familles continuent de recevoir des services de soutien d'autres organismes dans la communauté. Cet indicateur évalue la mesure dans laquelle les services ont permis de réduire le risque envers les enfants. Cette mesure est importante pour comprendre davantage les familles qui retournent à une SAE en ayant des préoccupations de protection confirmées et celles qui n'y retournent pas, que ce soit en terme de volonté des familles de travailler avec l'agence, d'émergence de nouvelles préoccupations de protection de l'enfant qui n'étaient pas présentes au moment de la fermeture du dossier, de niveau d'engagement et d'intensité des services offerts ainsi que des risques, forces et besoins des enfants et des familles.

RESTRICTIONS DES DONNÉES

Les résultats des données ne déterminent pas si c'est le même enfant qui a vécu une récurrence des préoccupations de protection, mais seulement que des préoccupations de protection sont à nouveau survenues dans la même famille. Le motif de l'enquête et de la vérification représente donc toute occurrence de tout type de préoccupation de protection, plutôt que la récurrence de la même préoccupation de protection (p. ex., le dossier peut être repris et avoir trait à des préoccupations de protection différentes de celles sur lesquelles on a originellement enquêté). Les données représentent seulement les familles signalées à la Société d'aide à l'enfance de Peel, et n'incluent pas les préoccupations de protection qui n'ont pas été signalées ou cernées.

PRINCIPALES CONSIDÉRATIONS

Il n'existe pas de donnée de référence convenue relative au niveau « acceptable » de récurrence. Bien qu'un niveau inférieur soit généralement souhaitable, il est fort probable que le taux de récurrence ne soit jamais de 0 % pour diverses raisons, notamment la nature durable de nombreuses difficultés vécues par les familles couramment connues du système du bien-être de l'enfance, p. ex. la pauvreté, la consommation abusive d'alcool ou d'autres substances et les problèmes de santé mentale. De plus, le rétablissement du lien de certaines familles avec le système du bien-être de l'enfance peut être en soi un facteur de protection pour les enfants dont les familles sont dirigées vers les soutiens nécessaires.



RÉSULTATS

Les données suggèrent que la majorité des familles (82 % - 87 %) ne retournent pas pour des services dans les 12 mois suivant la fin des services. Une minorité de familles retournent en ayant des préoccupations de protection de l'enfance confirmées dans les 12 mois: entre 13 % et 18 % au cours de chaque année à l'étude.

AU SUJET DES DONNÉES

Ces données ont été compilées et analysées par La Factor-Inwentash Faculty of Social Work de l'Université de Toronto grâce au Ontario Child Abuse & Neglect Data System (un système de données sur la violence et la négligence envers les enfants en Ontario).